

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 26 avril 2010 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Sont présents :*

- M. François Robillard, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. André Bessette, conseiller*
- M<sup>me</sup> Annie-Claude Lacombe, conseillère*
- M. François Racine, conseiller*

*Formant quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.*

*Sont aussi présents :*

- M<sup>me</sup> Sylvie Brunet, greffière*
- M. Carl Lavoie, directeur général par intérim*

*SUR CE :*

*... Au début de la séance, après renonciation de l'avis de convocation par tous les membres du conseil municipal, les points suivants sont pris en considération*

- 1. Acquisition d'une camionnette.*
- 2. Acquisition d'un véhicule VUS.*
- 3. Expropriation – Lot 1 464 158 – 13e Avenue - Mandat Dufresne, Hébert, Comeau, avocats.*
- 4. Marquage de la chaussée – Adjudication du contrat pour 2010.*
- 5. Avis de motion – Modification au règlement d'emprunt numéro R603 – Re : Bassin de taxation et annexe C.*
- 6. Avis de motion – Modification au règlement numéro 579 – Implantation Centre de la petite enfance - Modifiant la marge avant minimale par rapport à la rue Louise.*
- 7. Mandat Labre & Associés – Travaux d'arpentage 43<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> Avenue (descriptions techniques).*
- 8. Octroi – Bénévole de l'année 2010.*
- 9. Période de questions.*
- 10. Levée de l'assemblée.*

*SUR CE :*

*Le 26 avril 2010*

2010-04-170

ACQUISITION D'UN VÉHICULE - FORD  
RANGER 2010

---

*CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes, relativement aux règles applicables à l'octroi de contrat de moins de 25 000\$;*

*CONSIDÉRANT le rapport de recommandations du coordonnateur au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, en date du 26 avril 2010;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*D'autoriser l'achat d'un véhicule Ford Ranger 2010 de la firme « Les Ventes Ford Brunelle ltée. », au montant de 20 215 \$, plus toutes taxes applicables, financé par le fond de roulement, sur une période de cinq (5) ans.*

*De plus, que la trésorière soit et est autorisée à effectuer tous les transferts budgétaires nécessaires pour donner effet à la présente.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2010-04-171

ACQUISITION D'UN VÉHICULE FORD  
ESCAPE XLT 2010

---

*CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes, relativement aux règles applicables à l'octroi de contrat de moins de 25 000\$;*

*CONSIDÉRANT le rapport de recommandations du coordonnateur au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, en date du 26 avril 2010;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,  
et résolu*

*D'autoriser l'achat d'un véhicule Ford Escape XLT 2010 de la firme « Les Ventes Ford Brunelle ltée. », au montant de 22 144 \$, plus toutes taxes applicables, financé par le fond de roulement, sur une période de cinq (5) ans.*

Le 26 avril 2010

*De plus, que la trésorière soit et est autorisée à effectuer tous les transferts budgétaires nécessaires pour donner effet à la présente.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2010-04-172

*EXPROPRIATION DU LOT 1 464 158 – 13<sup>E</sup>  
AVENUE - MANDAT DUFRESNE, HÉBERT,  
COMEAU, AVOCATS*

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à une expropriation du lot 1 464 158, d'une superficie de 919,800 mètres carrés, situé sur la 13<sup>e</sup> Avenue, en bordure du lac des Deux-Montagnes;*

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, en date du 19 avril 2010;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*De retenir les services de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, relativement à l'expropriation du lot 1 464 158 du cadastre du Québec, tel que détaillé au premier considérant de la présente, pour un montant ne devant pas excéder 5 000 \$, taxes et déboursés en sus.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2010-04-173

*MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SAISON  
2010 - OCTROI DU CONTRAT*

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions sur invitation pour le marquage de la chaussée pour l'année 2010;*

*CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, en date du 26 avril 2009;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,  
et résolu*

*Le 26 avril 2010*

*D'accorder le contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2010 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Entreprises M.R.Q., » pour un montant de 25 718,62\$, plus les taxes applicables.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*AVIS DE MOTION...                      MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO  
R603*

---

*Le conseiller François Robillard donne avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, un règlement sera présenté pour adoption, modifiant l'article 4 et l'annexe « C » du règlement numéro R603.*

*De plus, considérant les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et ville, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement , lors de l'adoption dudit règlement.*

*AVIS DE MOTION...                      MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO  
579*

---

*Le conseiller François Robillard donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, un règlement sera présenté pour adoption, modifiant l'article 1 du règlement 579, relativement à la marge avant minimale par rapport aux rues Louise et Mélissa et à la 25<sup>e</sup> Avenue*

*De plus, considérant les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et ville, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement , lors de l'adoption dudit règlement.*

2010-04-174

*TRAVAUX D'ARPENTAGE (DESCRIPTIONS  
TECHNIQUES)43<sup>E</sup> ET 45<sup>E</sup> AVENUE*

---

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Labre et Associés, arpenteurs-géomètres, en date du 26 avril 2010;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,  
appuyé par le conseiller François Racine,  
et résolu*

*Le 26 avril 2010*

*De retenir les services de la firme Labre et Associés, pour la préparation de deux (2) descriptions technique au Sud de la rue Louise affectant les lots 1 465 584 et 1 461 560, situés respectivement sur la 43<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> Avenue, pour un montant de 450,00\$ plus les taxes applicables.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2010-04-175

*OCTROI – BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2010*

---

*CONSIDÉRANT QUE conseil municipal reconnaît et valorise l'action bénévole dans la municipalité;*

*CONSIDÉRANT l'implication de madame Monique Lavoie, au sein de différents organismes de la Ville, tel que la popote roulante, la guignolée des Chevaliers de Colomb, l'Âge d'or, etc.;*

*CONSIDÉRANT la nomination de Madame Monique Lavoie, à titre de « Bénévole de l'année », lors de la soirée Hommage aux bénévoles, ayant eu lieu le 23 avril 2010;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*Que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à Madame Monique Lavoie, pour sa nomination de « Bénévole de l'année », et lui octroie un montant de 300\$, en reconnaissance de son dévouement au sein de différents organismes de la Ville.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*PÉRIODE DE QUESTIONS*

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

2010-04-176

*LEVÉE DE LA SÉANCE*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
appuyé par le conseiller François Racine,  
et résolu*

*Le 26 avril 2010*

*De lever la présente séance à 19h17.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

---

*MAIRESSE*

---

*GREFFIÈRE*

*Le 26 avril 2010*